

Bachelier en sciences industrielles

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be
HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI		
Tél : +32 (0) 71 41 94 40	Fax : +32 (0) 71 48 92 29	Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE SI107 Langue anglaise			
Ancien Code	TESI1B07	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XIBI1070		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	14 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Evelyne STURBAUT (evelyne.sturbaut@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Anglais		

2. Présentation

Introduction

Le cours d'anglais de 1 BSI a pour objectif de s'assurer que les étudiants auront en fin d'année un niveau minimal en anglais qui permettra d'aborder le cours d'anglais technique de 2 BSI.

Dans ce cadre, un test de dispense obligatoire sera effectué en fin de Q1 (pendant la période des examens de janvier).

Les étudiants ayant obtenu un résultat égal ou supérieur à 10/20 au test de dispense verront leur score reporté au bulletin de juin. Les étudiants non dispensés devront suivre le cours de remédiation au Q2.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer avec les collaborateurs**

- 1.1 Rédiger tout document relatif à une situation ou un problème

Compétence 2 **Agir de façon réflexive et autonome, en équipe, en partenariat**

- 2.1 Organiser son travail de manière à respecter les échéances fixées pour les tâches à réaliser
 2.4 Mobiliser et actualiser ses connaissances et compétences

Compétence 3 **Analyser une situation suivant une méthode scientifique**

- 3.2 Rechercher les ressources nécessaires

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'activité d'apprentissage de remise à niveau du Q2, l'étudiant devra être capable d'appliquer à l'écrit les principes grammaticaux de base figurant dans les ressources du cours, en utilisant le vocabulaire adéquat.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TESI1B07A Remédiations en langue anglaise

14 h / 2 C

Contenu

Principes syntaxiques et grammaticaux de base en langue anglaise
Vocabulaire général et à faible connotation technique.

Démarches d'apprentissage

- préparation au test de dispense (travail en autonomie sur base d'un document d'instructions mis à disposition des étudiants)

- cours de remédiation : participation active et travail régulier des étudiants, évaluation continue partielle.

Cette activité d'apprentissage se base sur une méthode dynamique et interactive axée sur la participation active en classe/ à distance et préparations à domicile. Une étude régulière permet de progresser de manière efficace dans l'apprentissage de la langue.

Dispositifs d'aide à la réussite

Cours de remédiation, évaluation continue partielle, exercices sur divers sites + sur les sites Wallangues et Duolingo, ...

Progression guidée grâce à des échéances intermédiaires.

Sites internet d'entraînement en ligne.

Des activités seront prévues pour aider l'étudiant à organiser son travail et à progresser quel que soit le type d'enseignement (en présence/à distance/hybride).

Feedback personnalisé de l'enseignante pour certaines activités.

Sources et références

Harrap's, L'anglais + vite, Chambers Harrap Publisher Ltd; 2005

Murphy R. , ENGLISH GRAMMAR IN USE, Cambridge University Press, 1994

Swan M. and Walter C. THE GOOD GRAMMAR BOOK, Oxford University Press, 2001

Plateformes wallangues.be et duolingo et autres sites d'entraînement en ligne.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours disponibles sur la plateforme UP ConnectED,

Sites Internet,

tutoriels, ...

Dictionnaire bilingue.

Microsoft Office 365, Teams, Forms, ...

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation (test de dispense Q1 + examen de juin Q2 et/ou Q3) se fera à l'écrit.

Les étudiants qui n'ont pas présenté le test de dispense ou dont les résultats sont insuffisants, devront suivre le cours et seront évalués comme suit :

- au Q2 : 50% d'évaluation continue et 50% d'examen écrit.

La participation à toutes les parties de l'évaluation est obligatoire.

- au Q3 : examen écrit : 100 %

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Évc	voir supra		
Période d'évaluation			Exe	voir supra	Exe	100

Évc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Les étudiants ne participant pas à l'évaluation continue complète du Q2 sans motifs légitimes obtiendront une note de zéro sur la ou les parties non présentées. Aucune interrogation de rattrapage ne sera organisée.

En cas d'absence légitime à l'une ou plusieurs épreuves de l'évaluation continue, la moyenne sera établie au prorata des épreuves passées. L'étudiant doit prendre contact dans les délais imposés par le règlement des études avec l'enseignant pour qu'un motif légitime d'absence puisse éventuellement être pris en compte.

Un étudiant ayant échoué le module d'anglais du bloc 1 au cours d'une année antérieure sera évalué à l'écrit à concurrence de 100 % lors du test de dispense organisé en fin de Q1 ou lors de l'examen écrit au Q2 et/ou au Q3.

Cette unité s'adressant à un public francophone, la langue officielle est le français. La méthode pédagogique mettra néanmoins l'accent sur la langue cible qui sera employée dans le cadre du cours. La langue d'évaluation est la langue cible, à savoir l'anglais.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).